

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** - Acquisition à la SCCV Carré Foch d'une parcelle sise 26 avenue Général Ducasse.

Le 19 février 2010, le groupe Pichet a obtenu le permis de construire n° 064 102 09 B0100 pour la construction de l'ensemble immobilier « Carré Foch » sis 26, avenue Général Ducasse.

Dans le cadre de cette autorisation d'urbanisme, la commune a prescrit une cession de terrain en vue de réaliser des aménagements de voirie (élargissement de la voie).

Un accord est intervenu entre le pétitionnaire et la commune pour une cession à cette dernière portant sur la parcelle BO 223, d'une superficie de 138 m², pour un montant de 8 000 €. Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition, dans les conditions énoncées ci-dessus, avec la SCCV Carré Foch ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.